

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

troisième édition

Documents à fournir

Inscription pour les présélections sur dossier :

Merci de vérifier que vous avez joint l'ensemble des documents en cochant la liste suivante :

- La fiche de renseignement signée
- Le règlement du concours parafé et signé
- La photocopie de la carte d'identité du candidat.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Un texte du candidat expliquant les motivations qui le poussent à concourir pour ce prix (**une page maximum**).
- Un court résumé du projet.
- Une note d'intention concernant la direction qu'il souhaite prendre pour sa mise en scène (**trois pages maximum**).
- Un bref curriculum vitae de chaque membre de son équipe.

Merci de n'envoyer **rien d'autre** que les éléments demandés ci-dessus (pas de texte de la pièce ni de dossier artistique).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Date limite de dépôt ou d'envoi (exclusivement par courrier) des dossiers le **16 novembre 2007**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène
103 A boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris

Pour les candidats retenus au second tour :

- Dossier artistique complet

Pour les candidats retenus au troisième tour

- Relevé d'identité bancaire de la compagnie du metteur en scène
- Numéro de Siret, code Naf et numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle
- Photocopie de la lettre-contrat de la SACD vous octroyant les droits d'auteurs (si besoin il y a)

Contacts :

Directeur artistique : Quentin Defalt (06 82 85 43 27 ou prix13@theatre13.com)

Théâtre 13 : 01 45 88 16 30

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

troisième édition

Fiche d'inscription

Le candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Appartenance à une compagnie : oui / non

Si oui, nom de la compagnie :

Nom du responsable légal :

Adresse du siège social :

Le projet

Titre du spectacle :

Auteur :

Nombre de comédiens (6 minimum) :

Durée approximative du spectacle présenté au troisième tour (1h30 maximum) :

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur que le projet présenté dans le cadre de ce concours n'a jamais été représenté sous quelque forme que ce soit (**ateliers au sein d'une école inclus**). La première représentation du spectacle se fera durant les *Scènes d'été du 13*. Si le contraire venait à se révéler, je serais exclu(e) du concours, et devrais, en cas d'obtention du prix, rembourser la somme versée et renoncer à l'exploitation au Théâtre 13.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène

troisième édition

Règlement

I Présentation sommaire du concours

Le *Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène* est un concours s'adressant à des metteurs en scène âgés de 25 à 35 ans.

Les spectacles des six finalistes (troisième tour) seront présentés en exploitation professionnelle dans le cadre de la programmation de la sixième édition des *Scènes d'été du 13* (2 représentations en intérieur entre le 9 et le 28 juin 2007).

Le lauréat recevra une somme de 3000 € destinée à soutenir une partie des frais de reprise du spectacle et une semaine d'exploitation au Théâtre 13 durant la saison 2008 / 2009.

II Conditions relatives à l'inscription

- La participation est gratuite.
- L'inscription doit se faire **avant le 16 novembre 2007** (cachet de la poste faisant foi) en renvoyant la fiche d'inscription et les éléments demandés.
- Les candidats doivent être âgés de **plus de 25 ans et de moins de 36 ans au 16 décembre 2007**.
- Le projet ne doit en aucun cas avoir fait l'objet d'une ou plusieurs représentations auparavant. **Une présentation au sein d'une école est considérée comme une création du spectacle.**
- Dans la mesure où le lauréat se verra remettre une somme d'argent pour la reprise de son spectacle, les candidats doivent être associés à une compagnie et pouvoir fournir le relevé d'identité bancaire de cette structure théâtrale au moment des résultats du second tour (avril 2007), ainsi que son numéro de Siret, son code Naf et son numéro de licence d'entrepreneur de spectacle. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront poursuivre le concours.
- Le candidat ne peut pas concourir avec un texte qu'il a écrit lui-même.
- Le candidat doit obtenir toutes les autorisations auprès des sociétés des auteurs pour tous les éléments du spectacle.
- Le candidat devra présenter un projet comportant un minimum de six comédiens sur le plateau.
- Le spectacle présenté par le candidat au troisième tour ne peut dépasser 1h30.
- Le candidat doit accepter la règle suivante : en raison de la succession des candidats, la mise en scène présentée au second tour devra être élaborée sans décor et avec un nombre d'accessoires très restreint (tables, chaises...).

III Déroulement du concours

Présélection sur dossier (19 novembre – 16 décembre 2007)

Le comité de sélection retiendra trente projets parmi l'ensemble des dossiers reçus. Les candidats retenus seront informés par courrier.

Premier tour (14, 15, 16, 21, 22 et 23 janvier 2008)

Le candidat présentera au comité de sélection (huit membres) **une mise en lecture aboutie** de la pièce choisie. **La durée de la lecture sera de trente minutes maximum.** De cette lecture, des partis pris de mise en scène doivent pouvoir se dégager. Avant toute chose, ce premier tour permettra au comité de sélection de se rendre compte de la capacité du candidat à réunir une équipe forte et cohérente : une **direction d'acteur exigeante** et une **distribution de qualité** seront deux critères dominants du choix du comité de sélection.

Afin de ne favoriser personne, tous les candidats présenteront une mise en lecture, textes en mains, et ce quelque que soit l'état d'avancement de leurs projets. **La lecture se déroulera dans le décor de la pièce programmé en janvier au Théâtre 13.**

Après la lecture, le candidat devra, en quinze minutes, expliquer ses choix de mise en scène et répondre aux questions éventuelles du jury.

Le temps total alloué au travail de chaque candidat (lecture et discussion) sera de **quarante-cinq minutes maximum.**

Il appartient au candidat d'effectuer les coupes nécessaires afin de respecter cette contrainte horaire.

Le candidat peut tout à fait choisir de faire un montage cohérent de la pièce ou bien de n'en lire qu'un extrait. Dans le cas de la présentation d'un extrait, il devra faire une présentation des éléments manquants au comité de sélection, et garder en mémoire l'importance des cinq comédiens (avec texte) pendant cette lecture. Dans le choix des extraits devront figurer des scènes de groupes.

À l'issue de ce premier tour, un maximum de quinze candidats seront retenus. Ils devront fournir, au plus tard sept jours après réception du courrier de confirmation, **le dossier artistique complet de leur projet** (note d'intention, argument de la pièce, scénographie, costumes, lumières, musique...)

Les trente candidats sélectionnés pour le premier tour se verront offrir la possibilité, et ce quels que soient les résultats, de participer à des stages techniques en collaboration avec le Centre National du Théâtre et la SACD : recherche de financement, diffusion, droits d'auteurs, gestion d'une compagnie, licences...

Deuxième tour (25, 26 et 27 février 2008)

Les candidats retenus présenteront au comité de sélection **une mise en scène de trente minutes** de leur projet. **Le plateau mis à disposition sera totalement nu.**

Outre les critères inhérents au premier tour (distributions, direction d'acteurs...) et à la pertinence de la mise en scène proposée, le comité de sélection se focalisera sur la capacité du candidat à **gérer un nombre important de comédiens** sur le plateau.

Le comité de sélection, après étude du dossier artistique, sera sensible à **la cohérence des propos défendus et à leurs réalisations**, tout en ayant conscience des contraintes imposées.

Le candidat aura à sa disposition un lecteur CD / MD ainsi qu'une console permettant de faire varier un plein

feu commun à tous. Le tout sera situé en coulisse et manipulé par l'équipe. Le candidat sera libre d'apporter quelques sources lumineuses supplémentaires afin de renforcer une ambiance désirée : lampadaires halogènes, lampes de chevet... **Aucun accès en régie ne sera autorisé.**

Il est important de préciser que l'extrait proposé sera considéré comme **un résultat final** par le comité de sélection, quand bien même il gardera en mémoire les contraintes imposées aux candidats.

Le comité de sélection estimera assumé le choix des accessoires, maquillages, costumes, ainsi que l'absence ou la présence de musique...

Le candidat ne pourra aucunement intervenir après l'extrait proposé.

À l'issue de ce second tour, six candidats seront retenus. Les candidats s'engagent alors à poursuivre le travail **avec la distribution présentée au second tour** au comité de sélection.

Troisième tour (9 – 28 juin 2008) : *Scènes d'été du 13*

Les candidats retenus présenteront leur spectacle monté et abouti à un jury principalement constitué d'institutionnels (DRAC Ile-de-France, Adami, Arcadi, SACD, CNT, Mairie de Paris...).

Le spectacle sera représenté deux fois et constituera un des six spectacles en intérieur des *Scènes d'été du 13*. Un contrat de co-réalisation sera donc signé entre la compagnie du candidat et le Théâtre 13. Ce spectacle bénéficiera de la campagne de communication et de relations publiques du festival (colonnes Morris, insertions publicitaires, dépliants...)

Le spectacle ne pourra dépasser 1h30.

Remise du prix (30 juin 2008)

Le 30 juin 2008, le lauréat se verra remettre le *Prix Théâtre 13 / Jeunes metteurs en scène*. Le prix correspond à un chèque de 3000 €, ainsi qu'une semaine d'exploitation du spectacle lauréat au Théâtre 13 durant la saison 2008 / 2009.